**LETTRE D'ENGAGEMENT**

Je soussigné(e), **[Nom et prénoms]**, gérant(e) ou mandataire de la société

**[Nom de la société]**, titulaire du permis **[Numéro du permis]**, m'engage à:

1. deposer, auprès du Bureau du Cadastre Minier de Madagascar (BCMM), dans un délai maximum de six (06) mois à compter de la date d'obtention du permis minier, la ou les conventions tripartites relatives au Plan de Responsabilité Sociétale des Entreprises (PRSE), dûment signées par toutes les parties prenantes, conformément aux dispositions de 1'Article 242 de la loi n° 2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code Minier.

2. Veiller à ce que le coût total des activités RSE prévues dans la ou lesdites conventions ne soit pas inférieur à celui présenté initialement dans le Programme de Travail et Plan de Financement (PTPF).

**[Lieu et date]………………**

Signature: …………………………

Nom:…..…